

Site Internet: http://la.comte62.free.fr E-mail: mairiedelacomte@wanadoo.fr

Tél: 03 21 41 50 15 - Fax: 03 21 41 93 56

LA COMTÉ



BULLETIN D'INFORMATIONS 2006





Actualité municipale

FEVRIER 2006

Sommaire du bulletin

er.	•
Edito - le mot du maire Le Gaz naturel bientôt à La Comté	2
	3 4
Infos pratiques Permanences en mairie, permanences sociales	4
La C.A.F emplois familiaux - logement - Allocation Personnalisée d'Autonomie	5
Services administratifs - SIVOM H.V.L C.L.I.C - Permanence Paralysés de France	6
Tarifs locations des salles, responsabilité assurance - infos cantine, garderie scolaire Stationnement école - Bibliothèque municipale	7
Infos sur les colis de noël - Concessions funéraires - Les numéros utiles	8
Formalités administratives	9 et 10
L'Urbanisme en quelques mots - les travaux - la mitoyenneté - les distances et hauteurs des arbres	11
Urbanisme - informations Plan de Prévention des Risques d'Inondation P.P.R.I. de la Vallée de la Lawe	12
Respectons l'Environnement Lutte contre le bruit - brûlage des déchets - les chardons, les haies	13
Les déchets végétaux, le verre	14
La collecte des encombrants, les déchetteries et dépôts de déchets d'Amiante	15
La collecte sélective des emballages, la collecte des ordures ménagères	16
ArtoisBus, AlloBus - le transport à la demande	17
Les activités sportives d'Artois Comm - Les aides à l'amélioration de l'habitat	18
Chiens en divagation - nos amis les bêtes	19
La vaccination, intoxications au monoxyde de carbone	20
Infos services et structures spécialisées	21
Un nouveau look pour le Site Internet de la commune de La Comté	22
Les travaux de voirie du Lycée des Travaux Publics de Bruay la Buissière	23
État Civil 2005	24
Calendrier des activités et manifestations pour 2006	25 et 26
Les commémorations du souvenir à La Comté en 2005	27 et 28
Le défilé du Carnaval - Aide à l'Asie du Sud après la catastrophe du Tsunami	29
Le Défi de la Vallée du diable - l'inauguration du terrain de Football	30
L'exposition de peinture de mai 2005 - Concours Jules Verne à la Bibliothèque	31
La fête du R.P.I de juin 2005 - La rentrée des classes	32
14 juillet 2005 - les médaillés d'honneur du travail	33
Le repas des aînés du 16 octobre 2005	34
La préparation des colis de noël	35



Edito

Les vœux du maire

Le 14 janvier 2006 a eu lieu dans la salle 'les six fontaines' la cérémonie des vœux du maire aux associations.

En prélude, comme il est de coutume maintenant à cette manifestation, 'La Comtoise' a interprété quelques



morceaux de musiques qui ont été très appréciés de tous, ensuite Monsieur Michel RICHEBÉ, dans son allocution a développé le bilan des travaux de l'année 2005, les prévisions pour 2006 et a présenté ses vœux.

Après son discours, la secrétaire de Mairie a reçu des mains de Monsieur FLIPPE responsable du secteur d'Aubigny en Artois le diplôme du Souvenir Français pour services rendus, en mémoire de nos soldats disparus.

La cérémonie s'est terminée par le pot de la nouvelle Année.

Nous vous présentons ici quelques extraits de l'allocution.

BILAN DES PROGRAMMES DE L'ANNEE 2005:

Travaux à la demi lune:

Zone de lavage, étanchéité, aménagements intérieur.

Aménagement du bungalow.

Appentis attenant au bungalow.

Travaux effectués à l'école:

Travaux d'entretien courant, Plus la pose des fenêtres en double vitrage salle informatique.

Logement de fonction.

Changement des fenêtres en double vitrage.

Travaux à la Salle les 6 Fontaines:

Suite aux nombreuses fuites d'eau que nous avons enregistrées courant de l'année 2005, la commune dépose un dossier de subvention pour le passage de la tuyauterie en apparent .

Entre autre:

La continuité du chantier de renforcement de l'éclairage public.

Négociation en cours avec la Direction de Beugin Industrie pour avoir un local dans la zone industrielle pour entreposer le gros matériel communal.

Pour l'Année 2006:

Continuer le programme entrepris avec le lycée de travaux publics de Bruay.

Renforcement du réseau d'eau potable rue d'Houdain.

Terminer le mur de la chute.

.Programmation pour cette année de l'arrivée du GAZ NATUREL, dans notre commune ENFIN !!! (courrier ci-joint)

Un agent technico-commercial de Gaz de France, Monsieur DURIEZ va passer dans le courant du 1er trimestre 2006 à votre domicile pour vous présenter le dossier de raccordement gaz au réseau.

Pour conclure,

Je m'adresse à vous Présidentes, à vous Présidents.

Vous qui donnez votre temps bénévolement,

Vous qui gérez,

Vous qui organisez.

Vous qui administrez.

Sachez que je suis admiratif pour tout ce que vous faites au sein de vos associations et pour notre commune.

Sachez également que vous avez toute ma reconnaissance, toute ma confiance et toute ma gratitude, la plus totale et la plus sincère, mes propos sont d'ailleurs partagés avec mon conseil municipal.

LA COMMUNE VOUS EN REMERCIE.

Mes chers amis.

Je vous réédite mes vœux de santé, mes vœux de bonheur,mes vœux de joie, mes vœux d'espoir, mes vœux de tolérance,mes vœux de réussite et mes vœux de paix et d'amour, pour vous, vos proches et vos amis.

Ainsi que tous mes vœux de prospérité Pour vos Associations, pour nos entreprises et sociétés locales, artisans, commerçants et aussi notre Commune.

VIVE LES PRESIDENTES, VIVES LES PRESIDENTS, VIVES LES ASSOCIATIONS, VIVE LA COMTE.



Le gaz naturel bientôt à La Comté



Monsieur Michel RICHEBE Maire de La Comté Mairie 62150 LA COMTE

Gaz de France Réseau Distribution Manche Mer du Nord

Tour Kupka « B » - 17^{eme} étage 16 rue Hoche 92906 LA DEFENSE CEDEX

téléphone 01 49 01 11 32 télécopie 01 49 01 11 33

www.gazdefrance.com

Gaz de France SA au capital de 983.871.988 euros 542 107 651 RCS Paris VOS RÉF.

NOS RÉF. INTERLOCUTEUR GRD – CL/ BW - 2005-169 Bruno WATERLOT ☎: 03 28 04 99 10

OBJET

La Défense, le 27 décembre 2005

Monsieur le Maire,

Suite à la réunion de travail que vous avez eue le 13 décembre dernier avec M. Bruno WATERLOT, chargé des collectivités locales à Gaz de France Réseau Distribution et M. Patrick LEROY, Interlocuteur de votre commune à EDF Gaz de France Distribution Arras, j'ai le plaisir de vous confirmer que Gaz de France a décidé d'assurer la distribution publique de gaz naturel sur le territoire de La Comté.

Cette décision a été confirmée par mes soins à la Fédération Départementale d'Energie, autorité concédante pour la distribution de gaz sur le territoire du Pas de Calais.

La réalisation des travaux débutera au cours du premier semestre et la mise en gaz du réseau aura lieu avant la fin 2006.

Je vous adresse ci-joint quelques informations sur l'énergie gaz naturel afin que vous puissiez les diffuser, comme vous l'avez souhaité, dans votre prochain bulletin municipal à paraître en janvier.

Je profite de cette occasion pour vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année et mes meilleurs vœux à l'aube de cette nouvelle année.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Michel MARUENDA

Directeur Manche Mer du Nord





Permanences



PERMANENCES EN MAIRIE

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Le guichet est ouvert: Les lundis et vendredis de 14 h 00 à 18 h 00

Ou éventuellement, vous pouvez laisser un message sur le répondeur téléphonique.

Permanences de Monsieur le Maire :

En Mairie, sur rendez-vous Tel: **03.21.41.50.15**

<u>Permanences du Conseiller Général</u> Monsieur Jean-Michel DESAILLY:

Le dernier mardi de chaque mois de 18 h 00 à 19 h 00 uniquement sur rendez-vous: appel en mairie de La Comté Tel: **03.21.41.50.15**

ou en mairie d'Aubigny en Artois

Tel: 03.21.59.68.07

Permanences du Secours Catholique :

Sur appel téléphonique en mairie. Sur appel téléphonique en mairie.

<u>L'A.S.S.E.D.I.C.</u> (Association pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce)

L'A.S.S.E.D.I.C. du Pas de Calais effectue l'inscription des demandeurs d'emploi. Pour s'inscrire ou se réinscrire téléphoner au 08.11.01.01.62 du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 00 à 16 h 00, le vendredi matin de 8 h 30 à 12 h 30 Un dossier vous est transmis, vous fixant un rendez-vous au point d'accueil le plus proche.

Guichet d'accès au droit et de prévention des litiges

Pour les petits litiges (voisinage, droit du travail etc....) un conciliateur est à votre disposition gratuitement :

6, rue Doyelle 62700 **BRUAY LA BUISSIERE** Tel: **03.21.61.56.90 -** Fax: **03.21.61.56.99** Du lundi au vendredi, sans rendez-vous.

<u>PERMANENCES SOCIALES</u>

<u>La C.R.A.M.</u> (Caisse Régionale d'Assurance Maladie) - Branche Retraite

Maison de la Jeunesse et de la vie à HOUDAIN, 5 Place de la Marne, tous les lundis de 9 h à 12 h Monsieur Joël POMART

Sur rendez-vous, contactez:

Le conseiller Retraite: Joël POMART Téléphone : 06.08.97.88.64.

En cas d'absence, vous pouvez contacter:
CITR BETHUNE
Entrée YORKSHIRE Résidence Jean MONNET
I Ave de Paris
62400 BETHUNE
Téléphone: **03.21.64.48.20**

La M.S.A. (Mutualité Sociale Agricole)

En mairie de MAGNICOURT-EN-COMTÉ, le 1er vendredi de chaque mois de 9 h 30 à 12 h 00.

<u>La CICAS - ARRCO</u> (Centre d'Information et de Coordination de l'Action Sociale - Association des Régimes de Retraite Complémentaire)

En mairie annexe de HOUDAIN, tous les 1er et 3ème mercredis de 9 h à 11 h 30.

La Sécurité Sociale :

Mademoiselle GEORGE, Assistante sociale UTASS de BRUAY Tel : 03.91.80.05.10. 78 rue Louis DUSSART, BRUAY-LA-BUISSIÈRE.

MISSION LOCALE RURALE:

Lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation par des conseillers d'insertion, destiné aux demandeurs d'emploi.

Agence M.L.R. 31, rue des Procureurs à SAINT-POL-SUR-TERNOISE.

Tel: 03.21.03.26.10



Infos pratiques

Services



La C.A.F. (Caisse d'Allocations Familiales)

Un numéro de téléphone unique vous permettra d'accéder à tous les services et renseignements: **08.20.25.62.10**

Si vous êtes allocataire, pensez à vous munir de votre numéro allocataire et de votre code confidentiel : en vous identifiant

votre demande sera traitée au plus vite.

La permanence la plus proche est la mairie de HOUDAIN, le 2ème vendredi de chaque mois de 14 h à 17 h.

La Cellule Conseil Information Logement

La Direction Départementale de l'Équipement (Service Habitat) située à ARRAS, met en place un service de conseil destiné aux particuliers pour les problèmes concernant l'habitation en général.

Vous pouvez rencontrer ou contacter les conseillers aux numéros suivants :

2 03.21.22.98.16 ou **2** 03.21.22.99.99 (poste 1596) de 8 h 30 à 12 h - de 13 h 30 à 17 h, du lundi au vendredi.

Le service traite les problèmes :

- <u>de rapports locatifs</u> (loyer, bail, dépôt de garantie, état des lieux, droits et obligations des

locataires ou propriétaires, copropriété, expulsion, procédures judiciaires, etc. ...).

- <u>d'autres thèmes</u>: accession à la propriété, financement, A.P.L., primes à l'amélioration de l'habitat, subventions, etc. ..

LES EMPLOIS FAMILIAUX

- → Vous avez besoin d'une aide à domicile ?
 - ¤ pour le ménage,
 - pour la cuisine,
 - pour les courses,
 - pour la garde d'enfants,
 - pour le soutien scolaire,
 - pour le jardinage, etc. ...

En contactant la caisse de l'U.R.S.S.A.F. d'ARRAS, au numéro de téléphone suivant : 03.21.60.18.31., du lundi au mercredi de 9 h à 17 h, le vendredi de 9 h à 16 h, vous obtiendrez les renseignements répondant à votre attente.

L'U.R.S.S.A.F. s'occupe de l'embauche d'une personne et simplifie vos formalités. Vous pouvez déduire de vos impôts jusqu'à 50 % de vos dépenses.



UN NOTAIRE A VOTRE SERVICE

La Chambre Départementale des Notaires a créé une Commission d'Accès au droit. Cette Commission a pour mission de répondre aux questions que vous lui poserez en appelant :

tous les mardis de 14 h 00 à 17 h 00 au n° 08.00.33.56.87 (appel gratuit).

L'ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (A.P.A.)

Aide qui permet de financer tout ou partie des frais engendrés par la dépendance physique ou mentale des personnes âgées. Dans le cas de personnes vivant à domicile, elle permet par exemple de rémunérer des salariés, un service d'aide à domicile agréé etc...

Pour demander à bénéficier de l'APA, il suffit de retirer un dossier auprès : des Unités Territoriales d'Action Sanitaire et Sociale du Conseil général (UTASS) ; ou encore auprès des mairies.

Une fois complété, le dossier - accompagné des pièces justificatives - est à remettre :

Pour les personnes vivant à domicile, à la mairie de leur lieu de résidence ;

Pour les personnes vivant en établissement, à la mairie de la commune où le demandeur résidait avant son admission en établissement.



Infos services

Services administratifs



Allô service public

"Allô, service public", le Service de renseignement administratif par téléphone, est désormais proposé sur toute la France depuis juillet 2004.

Un numéro de téléphone unique, "39 39", permet d'obtenir "en moins de trois minutes une réponse ou une orientation à toute demande de renseignement administratif". Ce service est accessible à tous les usagers du service public, de 8h à 19h en semaine et de 9h à 14h le samedi, pour un coût de 0,12 euro par minute, à partir d'un téléphone fixe.

3939



Du lundi au jeudi : 8h30 - 12h et 13h30 - 16h Le vendredi: 8h30 - 12h

Tel: **03.21.03.08.43** Fax: **03.21.04.94.4**9 SIVOM de la Haute Vallée de la Lawe

Pour tout problème concernant l'eau (fuite, baisse de pression, facture, branchement, etc....) veuillez contacter:

Le secrétariat du SIVOM pendant les heures d'ouverture:

De 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h00 à 18 h 00

Tel: **03.21.41.27.55**

La Compagnie Générale des Eaux (C.G.E) aux autres heures, week-end et jours fériés :

Tel: **08.10.10.88.01.**



Impôts Service

La Direction Générale des Impôts à mis en place un Service de renseignement téléphonique « Impôts Service » à partir d'un N° unique: 0 820 32 42 52

Accessible de 8h à 22h en semaine et de 9h à 19h le samedi Ce service a pour missions:

- de répondre à des questions d'ordre général posées par les particuliers comme par les entreprises, concernant tous les domaines de la fiscalité:
- de transmettre les demandes d'envoi à domicile des formulaires, imprimés ou dépliants.

Horaires d'ouverture

RECENSEMENT MILITAIRE

Trésorerie de Moncheaux les Frévent

Il est rappelé que toutes les filles et garçons doivent se faire recenser en Mairie dans l'année de leur 16^{ème} anniversaire pour le Service Nationale.

Coordination gérontologique

82, rue St Aubert 62000 ARRAS

C.L.I.C.

Tel: **03.21.60.12.15.**

Le Centre Local

d'Information et de

Accueil du lundi au vendredi de: 09 h 00 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 30

Permanence « Accessibilité » de l'Association des Paralysés de France

Pour vous aider dans l'accompagnement de vos projets liés au handicap

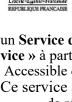
Dans les locaux de la Direction du Développement Économique d'Artois Comm à Bruay-La-Buissière:

le 2ème mercredi de chaque mois de 14 h à 17 h 30

Renseignements:

M. Cavroy APF. Tel: 03.21.57.19.68







Services municipaux

CANTINE - GARDERIE SCOLAIRES

Rappel des horaires et tarifs pour la période 2005-2006

Garderie du matin : 7 h 30 à 9 h 00,

0,30 € par enfant

Cantine: 12 h 15 à 14 h 00, **3,00 € par enfant** Garderie du midi sans repas: **0,30 € par enfant** Garderie du soir: 17 h 00 à 19 h 00, **0,30 € par**

enfant

Tout repas n'étant pas décommandé avant 8 h 30 sera systématiquement facturé.

Les parents doivent contacter les services de la cantine garderie au numéro de téléphone suivant : 03.21.41.19.32.

Stationnement devant l'École

Afin d'assurer une meilleure sécurité des enfants devant l'entrée de l'école, nous vous demandons de respecter la signalisation au sol et de ne pas stationner sur l'emplacement prévu pour le Bus scolaire.

Nous rappelons que 2 parkings proches sont à la disposition des parents qui



déposent ou viennent rechercher leurs enfants : Parking du Monument du Souvenir

Parking du Monument du Souvenir Parking de la Salle "Les 6 Fontaines"

Bibliothèque Municipale

Fonctionnement assuré par le personnel communal

sous la responsabilité bénévole de :

Monsieur Henri HOCQ

Les heures d'ouverture sont les suivantes :

- Mardi de 16 h à 17 h.
- Mercredi de 14 h à 16 h.
- Jeudi de 16 h à 17 h.
- Samedi de 11 h à 12 h (seulement pendant la période scolaire).

TARIFS DES LOCATIONS DE SALLES

Personnes domiciliées à l'extérieur :

Salle polyvalente : 381,12 € pour une journée

190,56 € par jour supplémentaire

Salle des mariages : 259,16 € pour une journée

129,58 € par jour supplémentaire

Personnes domiciliées à LA COMTÉ:

Salle polyvalente : 190,56 € pour une journée

91,47 € par jour supplémentaire

Salle des mariages : 129,58 € pour une journée

64,98 € par jour supplémentaire

Caution

> Une caution de 152,45 € et un acompte de 50 % sont exigés à la réservation, la caution sera rendue après la location si aucun problème n'a été constaté.

Ces tarifs s'entendent tous frais compris. Seule la casse de vaisselle est comptée en plus.

Pour les petites réceptions d'une demi-journée, il faut compter 50 % des tarifs indiqués ci-dessus.

Responsabilités:

Vous allez signer une convention de location pour l'usage de locaux et équipements communaux.



- Avec cette convention vous allez vous engager à respecter certaines dispositions relatives à l'ordre, la propreté et la sécurité, de même il vous incombera aussi des responsabilités sur les biens et les personnes qui seront impliqués par votre location.
- Vous serez responsable de l'état du matériel que vous allez utiliser.
- Vous serez seul responsable du déroulement de la manifestation que vous organisez.
- Vous serez responsable des activités pratiquées par les participants dans les locaux mis à disposition.
- Vous serez responsable de tout dommage pouvant survenir pendant la location (sur les personnes ou les biens).

Assurances

- Vous devrez obligatoirement avoir souscrit une police d'assurance en responsabilité civile couvrant tous les dommages qui pourraient être causés pendant la durée de la location.
- Les garanties vol, incendie, dégâts des eaux et tous les dommages pouvant survenir à vos biens propres et à ceux des personnes accueillies sont de votre ressort.
- Concernant les risques d'occupant, vous devrez être garanti contre les risques locatifs en illimité, et contre les recours des voisins et des tiers à la suite de tout sinistre pouvant atteindre les biens meubles et immeubles mis à votre disposition, quelle que soit la nature et l'origine des dommages.





LES COLIS DE NOËL à LA COMTÉ

Ils sont attribués annuellement aux résidants de la Commune, suivant les conditions suivantes :

- ♦ Les colis aux personnes âgées Avoir 70 ans dans l'année, aucune condition de ressource n'est exigée.
- ♦ Les colis aux personnes ayant de faibles ressources
- Les personnes sans ressources.
- Les ressortissants de l'Aide Sociale.
- Les personnes dont les ressources sont inférieures au plafond déterminé par le C.C.A.S de la commune (Centre Communal d'Action Sociale), soit actuellement :
 - 6.100 Euros de revenu annuel, pour une personne seule
 - 7.622 Euros de revenu annuel, pour un couple.

Est pris en compte, la situation familiale ou sociale au cours du mois de décembre.

RECOMPENSES AUX LAUREATS

Les élèves qui ont été reçus à un examen peuvent bénéficier d'une allocation de 45,73 €, sur présentation en mairie du diplôme ou d'une attestation de réussite et d'un relevé d'identité bancaire ou postal. Les élèves de l'école primaire de LA COMTÉ, admis en classe de 6 ème, reçoivent un prix offert lors de la fête des écoles en juin.

CONCESSIONS FUNÉRAIRES

Par arrêté municipal en date du 25.11.2005, la commune a décidé de prolonger de deux ans l'opération de recherches sur les héritiers ou propriétaires de concessions réputées abandonnées, situées dans l'ancien cimetière, susceptible d'intéresser des personnes souhaitant acquérir des places dans ce lieu. Un dossier comportant la liste et les photos desdites concessions est à la disposition du public en mairie aux heures d'ouverture.

NUMEROS UTILES A AVOIR SOUS LA MAIN

SIVOM de la Haute Vallée de la Lawe (eau) Tel : 03 21 41 27 55 Compagnie Générale des Eaux (C.G.E)____ Tel : 08 10 10 88 01 (Coupures d'eau)

(Coupuies a cau)

Gendarmerie de SAINT POL SUR TERNOISE Tel: 17 ou 03 21 03 12 17

Préfecture d'ARRAS Tel : Standard 03 21 21 20 00

Centre de Secours d'HOUDAIN (pour les appels non urgents) Tel: 03 21 01 74 17

La Poste d'HOUDAIN

Tel : 03 21 64 58 00

Fax : 03 21 64 58 39

EDF – Dépannage courant

Dépannage de Grande ampleur

Tel : 08 10 33 32 62

Tel : 03 21 07 50 30

Écoles de LA COMTÉ

Tel : 03 21 41 57 70

Bureau du RPI

Tel : 03 21 47 23 15

Cantine - Garderie scolaires

Tel : 03 21 41 19 32

SOS MAINS ----- Tel: 03 20 95 75 75

Chenil (Refuge de Béthune)

SAMU (en cas de risque vital)

Tel: 03 21 68 46 94

Tel: 15

SAPEURS POMPIERS (N° d'Urgence) Tel: 18

CENTRE DE RENSEIGNEMENTS POUR MEDECINS DE GARDE Tel : 03 21 71 33 33 (en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux - nuits, week-end et jours fériés)





Infos pratiques

Formalités Administratives

Formalités administratives	Lieu de délivrance	Documents à fournir	Observations
Déclaration de naissance	Mairie du lieu de nais- sance	Livret de famille ou carte d'identité et certificat du praticien	A déclarer dans les 3 jours de la naissance
Mariage	Mairie du domicile ou de la résidence de l'un des futurs époux	Demander la liste en mai- rie qui fournira les impri- més	A partir de 15 ans pour les femmes; 18 ans pour les hommes. (Sauf déro- gation du procureur de la République).
Pacte Civil de solidarité	Tribunal d'instance du lieu de résidence	Certificat de non-PACS, acte de naissance,une attestation sur l'honneur visant l'absence de liens de parenté ou d'alliance entre les partenaires, attestation sur l'honneur indiquant la résidence commune, convention de PACS en 2 originaux.	Le pacte civil de solidarité est un contrat conclu par deux personnes phy- siques majeures, de sexe différent ou de même sexe, organisant leur vie commune.
Déclaration de décès	Mairie du lieu de dé- cès	Livret de famille et certifi- cat de décès du praticien	Dans les 24 heures qui suivent le décès
Extrait d'acte de naissance	Mairie du lieu de nais- sance	Pièce d'identité ou livret de famille	Joindre une enveloppe timbrée à l'adresse du demandeur.
Extrait d'acte de mariage	Mairie du lieu de ma- riage	Pièce d'identité ou livret de famille	Joindre une enveloppe timbrée à l'adresse du demandeur.
Extrait d'acte de décès (au dernier domicile)	Mairie du lieu de dé- cès ou du lieu d'habi- tation	Nom, prénoms et date du décès	Joindre une enveloppe timbrée à l'adresse du demandeur.
Certificat de vie maritale	Mairie du domicile	Pièce d'identité et 2 documents justifiant l'adresse commune	
Certificat d'hérédité (somme < 5335,72€)	Mairie du dernier do- micile du défunt ou du domicile des héritiers	Livret de famille, acte de décès et désignation des héritiers	
Certificat d'hérédité (somme > 5335,72€)	Notaire chargé de la succession ou greffe du tribunal		
Certificat de nationalité française	Greffe du tribunal d'instance du domicile	Carte d'identité ou livret de famille	
Livret de famille	Mairie du mariage ou mairie de naissance du premier enfant	Duplicata à demander à la mairie du domicile qui fait le nécessaire avec celle du conjoint et des enfants	

Page 10



Infos pratiques

Formalités Administratives

Formalités administratives	Lieu de délivrance	Documents à fournir	Observations
Carte d'électeur	Mairie du domicile	Carte d'identité ou livret de famille, justificatif de domicile	Avoir 18 ans, la nationalité française, inscription avant le 31/12 pour l'année suivante.
Carnet de vaccination	Mairie	Carnet de santé	
Carte d'identité	Mairie du domicile	-l'ancienne carte périmée -2 photographies récentes -2 justificatifs de domicile -livret de famille -extrait d'acte de nais- sance avec mentions mar- ginales -déclaration en cas de perte ou de vol éventuel -empreinte digitale de l'index gauche	Présence obligatoire pour prise d'empreinte digitale. Présence d'un parent pour les mineurs (ou des deux s'ils ne sont pas mariés) Le délai de délivrance est de trois semaines environ
Attestation de sortie du territoire	Mairie du domicile	Présence d'un parent avec livret de famille et carte d'identité du mineur	Ce document permet aux mineurs de sortir du terri- toire français lorsqu'ils ne sont pas accompagnés de leurs parents ou repré- sentants légaux. Valable 5 ans
Passeport	Mairie du domicile	-le passeport périmé -extrait d'acte de nais- sance -livret de famille -2 photographies récentes -déclaration en cas de perte ou de vol éventuel -2 justificatifs de domicile -1 timbre fiscal: 60 € pour les majeurs -1 timbre fiscal: 30 € pour les mineurs	Valable 10 ans pour les majeurs Valable 5 ans pour les mineurs Lorsque qu'un mineur atteint l'âge de 15 ans, son inscription devient caduque. Il lui sera alors délivré un passeport individuel pour 5 ans avec perception d'un droit de timbre de 30 €.
Extrait de casier judiciaire	Service du Casier judi- ciaire 44035 NANTES	Nom, Prénoms et date de naissance, photocopie de la carte d'identité	Joindre une enveloppe timbrée pour la réponse
Carte grise	Préfecture	Certificat de vente, carte grise barrée et signée par le vendeur, carte d'identi- té, justificatif de domicile	Règlement selon tarif éta- bli par la Préfecture
Permis de chasse	Mairie du domicile	Imprimés en mairie pour passer l'examen	Validation du visa à la Fédération Départemen- tale des chasseurs (St Laurent Blangy)
Médaille du travail	Mairie	Demander les imprimés	



L'URBANISME EN QUELQUES MOTS

LES TRAVAUX

Si votre construction est **inférieure à 20 m²** (garage, abri jardin, clôture, mur, ravalement ou modification de façade, toiture, extension, ...), vous devez déposer en mairie <u>une déclaration de travaux</u>.

Si votre projet est **supérieur à 20 m²** (constructions neuves ou existantes modifiant la destination, l'aspect extérieur ou leur volume), il s'agit **d'un permis de construire**.

Pour toute construction à usage non agricole, supérieure à 170m² de surface de plancher hors oeuvre nette (SHON). Ou à usage agricole pour une surface dépassant 800 m², les plans doivent être

réalisés par un architecte.

Les démarches :

Dépôt du dossier en mairie de la Commune où se situe le terrain, accompagné des pièces : plan de situation, plan de masse avec schéma coté, coupes et vues du projet, photographies avant travaux et notice explicative de l'impact du projet.

Les délais d'instruction :

- * 1 mois pour une déclaration de travaux, * 2 mois pour un permis de construire.
- Un mois supplémentaire s'il y a consultation d'un service (Architecte Bâtiment de France, D.D.A., etc. ...)
- → La démolition est également soumise à déclaration. Elle permet de déduire les surfaces de votre assiette d'imposition.

Pour tout renseignement administratif, le secrétariat de la mairie est à votre disposition.

Pour les renseignements techniques ou architecturaux, vous pouvez contacter:

La D.D.E.de BETHUNE au Tel 03.21.63.74.05, de 9 h00 à 11 h 30.

LA MITOYENNETÉ

(Art.655 et suivants du Code civil)

Un mur mitoyen est un mur bâti à cheval sur la ligne séparative des terrains d'un commun accord entre les propriétaires. Si ce mur est édifié à frais communs, il est mitoyen. S'il est édifié seul avec l'accord exprès de l'autre propriétaire, le mur est privatif. Par la suite, celui qui n'a pas participé à la construction, pourra en acquérir la mitoyenneté en remboursant à l'autre la moitié de la dépense, en tenant compte de l'état dans lequel il se trouve.

Il est toléré d'édifier un mur privatif en laissant une distance entre celui-ci et la limite séparative. Dans ce cas, il est obligatoire de prendre toutes dispositions pour éviter les infiltrations, d'assurer une ventilation pour assainir et de grillager toutes ouvertures empêchant l'entrée des animaux.

Tous travaux sur un mur mitoyen nécessitent l'accord des deux propriétaires.

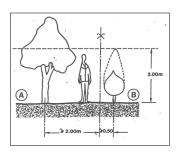
La mitoyenneté d'un mur joignant la limite séparative ne peut être refusée au voisin qui la demande. A défaut d'accord amiable, le prix est fixé par un expert désigné par le Tribunal Civil compétent

Le copropriétaire d'une haie mitoyenne peut la détruire jusqu'à la limite de sa propriété, à sa charge de construire un mur sur cette limite.

LES DISTANCES ET HAUTEURS D'ARBRES

Une distance de 0.50 m entre la limite séparative et le pied des arbres, pour une hauteur maximale de 2 m.

Pour une hauteur supérieure à 2 m, les arbres doivent être implantés à 2 m de distance de la limite séparative. (Art.671 du Code civil)





URBANISME - Information

VOIRIE

Vous allez réaliser des travaux sur votre propriété (par vous-même ou par une entreprise). Vous devenez responsable de votre chantier au regard de la sécurité, des prescriptions d'urbanisme et du domaine public (réseaux, trottoir, ouvrage d'art, aménagement public ...).

Un état des lieux sera établi par un responsable de la Mairie, au moment de la déclaration d'ouverture de chantier et après l'achèvement des travaux. (Imprimés insérés dans le dossier du pétitionnaire). Un exemplaire vous sera transmis. Si une détérioration du domaine est constaté, la remise en état sera à votre charge.

DECLARATION FISCALE

Après l'achèvement de travaux neufs ou de rénovation sur l'habitat, n'oubliez pas de remplir un imprimé appelé « déclaration H1 ». Cet imprimé est à retirer en Mairie, il sert à calculer la valeur locative. Vous devez le transmettre au Centre des Impôts de ST POL SUR TERNOISE (Place F. Mitterrand, BP 50, 62130 St POL) dans le délai de 90 jours, afin de bénéficier des exonérations auxquelles vous pourriez prétendre. A défaut, vous perdrez vos droits sans recours possible.

ASSAINISSEMENT

Pour toute demande de permis de construire, il est impératif de solliciter l'autorisation d'assainissement, en complétant un imprimé. Celui-ci est à votre disposition en Mairie.

La Mairie se tient à votre écoute pour tout renseignement complémentaire.

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION (PPRI) Vallée de la Lawe

L'arrêté préfectoral du 4 novembre 2003 instaure le PPRI sur les communes de la Vallée de la Lawe et de ses affluents. Le plan est applicable par anticipation sur le territoire de la commune depuis le 29 décembre 2003.

Quelques extraits du règlement:

- Le PPRI réglemente l'Urbanisation et il est opposable à toute personne publique ou privée qui désire entreprendre des constructions, installations ou travaux lorsque ceux-ci ne sont pas interdits par d'autres textes .
- Le fait de construire ou d'aménager un terrain dans une zone inscrite au PPRI, sans respecter les conditions de réalisation, d'utilisation ou d'exploitation prescrites est puni des peines prévues à l'article L480-4 du code de l'Urbanisme. De plus, il y a sanction sur le plan des assurances (refus d'indemnisation en cas de sinistre, refus de reconduction de police d'assurance).
- Le plan est découpé en Zones exposées aux risques d'inondation.

Le dossier est accessible en mairie à toute personne qui désire en prendre connaissance





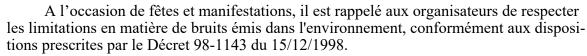
ENSEMBLE, RESPECTONS L'ENVIRONNEMENT

LUTTE CONTRE LE BRUIT:

Les travaux intenses de bricolage, de tonte de pelouse, aboiements à répétition. Bref, tout ce qui gêne le voisinage est passible de sanctions (code de la Santé publique et code pénal). La loi stipule que toute personne qui aura été à l'origine de faits troublant la tranquillité du voisinage sera punie par une amende prévue pour les contraventions de 3ème classe, pouvant aller jusqu'à 450 €, voire la confiscation du matériel ou l'enlèvement de l'animal, causant de la gêne.

Les travaux, les tontes sont tolérés aux tranches horaires suivantes :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h de 14 h 30 à 19 h 30.
- le samedi de 9 h à 12 h de 15 h à 19 h.
- le dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h.





De plus **l'arrêté municipal du 11 août 1995**, affiché à l'extérieur de l'entrée de la salle municipale <u>interdit strictement l'utilisation des fusées, pétards, pièces d'artifices de toutes sortes</u> sur le domaine public. Aucune dérogation ne sera accordée.

LE BRULAGE DES DECHETS:

Il est rappelé que tout brûlage de **déchets ménagers** est interdit (code de la Santé publique), il en est de même pour les **déchets industriels** et les **déchets issus de matériaux de construction**. Le **brûlage de cartons et résidus de bricolage** est également interdit.

LE BRULAGE DES VEGETAUX :

Les déchets végétaux sont des déchets ménagers donc leur brûlage est interdit. La collecte des déchets végétaux organisée par ARTOIS COMM. de la dernière semaine de mars à la dernière semaine de novembre incluse permet à chacun de se débarrasser proprement de ces déchets (voir article ci-après).

En ce qui concerne le **brûlage des branchages provenant de l'élagage**, **il est toléré** sauf en cas de sécheresse déclarée et de grand vent pouvant propager le feu. Tout ceci est une question de bonnes relations avec ses voisins et de bon sens.

Il doit être réalisé soit très tôt le matin, soit très tard le soir, afin que les fumées et odeurs n'indisposent pas le voisinage.

LES CHARDONS - LES HAIES :

Nous rappelons que l'arrêté municipal du 12 juin 1989 fixe au 15 juin la date limite pour procéder à l'échardonnage et à l'élagage des haies.





LES DECHETS

ARTOIS COMM. (Communauté d'Agglomération de l'Artois) assure dans notre commune l'enlèvement et le traitement des déchets:

LES DECHETS VEGETAUX

La collecte hebdomadaire des déchets végétaux pour la période du 1er avril à fin novembre 2006 aura lieu:

tous les jeudis après-midi à partir de 14 h

Les végétaux ne doivent pas être mélangés à d'autres déchets.

Vous devez mettre vos branchages en fagots ficelés (longueur maxi 1,20 m, diamètre du fagot 50 cm). Si vous disposez vos déchets verts (tontes et feuilles) dans un sac (20 Kg maximum) ne le fermez pas.

Le service de collecte reprend les sacs avec les déchets verts.

Si vous souhaitez conserver vos sacs, il vous faut mettre un récipient à proximité pour que les 'ripeurs' puissent y déposer les sacs vides, ceci permettra d'éviter les envols intempestifs. Le volume présenté à la collecte doit être raisonnable.

LE VERRE

La Collecte du verre se fait sur place.

Deux containers pour le recyclage du verre sont installés dans la commune, le verre est à déposer <u>dans les containers et non à côté</u>.



Situé derrière l'école, sur le terrain de Bi-cross

Situé sur le parking de la salle polyvalente



La propreté nous concerne tous Maintenons ces endroits propres

Un doute une question? Appelez au N° Azur: 08 10 75 40 22





LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Convention avec EMMAUS ARTOIS

Tel: 03 21 52 26 78



ARTOIS COMM a signé avec EMMAUS ARTOIS une convention pour la collecte des encombrants chez les particuliers ; il est convenu que EMMAUS ARTOIS collectera sur appel téléphonique, les encombrants tels qu'ils sont définis ci après :

Pour la collecte des encombrants sont considérés les objets d'origine domestique déposés en bordure de la voie publique par les riverains tels que :

Appareils ménagers,

Mobiliers, vieux matelas,

Emballages divers,

Pneumatiques usagés, pièces de véhicule (hors carcasse entière),

Objets provenant de débarras, de caves ou greniers.

Ne sont pas compris sous la dénomination d'encombrants et ne feront pas l'objets de la collecte de la part d'EMMAUS ARTOIS:

Les déchets et matériels usagés en provenance des établissements industriels, commerciaux et artisanaux, les matériaux en provenance de chantiers de transformation, de construction, de démolition ou de réparation. Les déchets végétaux provenant de l'élagage des arbres, ainsi que les souches d'arbres, les emballages de peinture usagée, ainsi que tous déchets toxiques à caractère dangereux.

LES DECHETTERIES:



L'accès aux déchetteries est gratuit aux particuliers à concurrence de 1 m3 par personne et par jour, payant pour les artisans, commerçants et les entreprises.

<u> Horaires d'ouverture :</u>

Du mardi au samedi de 9 h 20 à 18 h

Le dimanche et les jours fériés de 9 h 20 à 12 h

décembre

Déchets contenant de l'amiante

Jours de fermeture: le lundi, le 1er janvier, le 1er mai et le 25 Des horaires spéciaux sont prévus pour la collecte des déchets contenant de l'amiante non friable (ou amiante lié). Il s'agit des éléments en fibrociment tels que plaques ondulées, plaques support de tuiles, produits de cloisonnement ou de doublage, gaines d'aération, éléments composites assemblés par collage, etc.(Une pièce d'identité vous sera deman-

- les jeudis et samedis de 9 h 20 à 13 h 20 dans les déchetteries de Béthune (rue de Rabat), Bruay-La Buissière (rue de Bellevue) et Calonne-Ricouart (rue de Champagne).
- les jeudis et samedis de 14 h à 18 h dans les déchetteries de Ruitz (zone industrielle), Haisnes-les-la-Bassée (route de Vermelles) et Marles-les-Mines (rue du Centre).

Un doute une question? Appelez au N° Azur: 08 10 75 40 22

BRUAY

Rue de belle Vue Tél: 03.21.52.47.46

CALONNE RI-**COUART**

Rue de Champagne Tél: 03.21.01.07.37

BETHUNE

Rue du Rabat Tél: 03.21.57.38.54

Zone Industrielle Tél: 03.21.52.48.09

HAISNES LES LA BASSEE

Route de Vermelles Tél: 03.21.37.49.85

MARLES LES MINES

Rue du Centre Tél: 03.21.65.06.61 Rappel: pour accéder aux déchetteries de

la Communauté ARTOIS COMM, vous devez présenter une pièce d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile (facture EDF, etc....).

Vous pouvez y déposer les déchets suivants : papiers, cartons, bois et vieux meubles, ferrailles, verres d'emballages ménagers, matières plastiques, pneumatiques, tontes de gazon, branchages, gravats inertes, gros et petits électroménagers, vêtements, huile de vidange ou de friture, piles, accumulateurs, médicaments, radiographies, "tout venant" incinérable.

Sont interdits : les ordures ménagères, les solvants, les diluants et peintures, les produits chimiques, les déchets liquides (sauf les huiles), les déchets toxiques.





LA COLLECTE SELECTIVE DES ORDURES MENAGERES

La procédure de ramassage s'effectue <u>tous les mercredis</u>: Soit une **seule collecte par semaine, avec 2 ramassages de bacs différents** (les 2 bacs sont à sortir le même jour dès 4 h 30 le matin)

Un ramassage concerne les déchets recyclables, dans un bac roulant avec couvercle Jaune vous pourrez y déposer les emballages hors verre et les papiers: les bouteilles et flacons plastiques vides, les boîtes de conserves métalliques vides et aérosols, les briques alimentaires cartonnées, le papier et le carton d'emballage, les journaux et magazines (sans les films plastifiés).



Un autre ramassage concerne les **déchets non recyclables**, contenus dans le **bac roulant avec couvercle Noir**



Ramassage des 2 bacs le Mercredi entre 4 h 30 et 22 h 30

Les bacs devront être présentés dès 4 h 30 le matin

vous pourrez y déposer tous autres déchets ménagers : les épluchures de légumes, papiers gras, les films et sacs plastiques et emballage en polystyrène, les pots de yaourt et barquettes plastifiées (beurre, margarine, etc....), les détritus divers, (sauf les déchets verts) ...

Pour tout renseignement, réclamation, contacter le Centre technique ARTOIS COMM au N° Azur: 08 10 75 40 22





ArtoisBus - AlloBus - le transport à la demande

A La Comté, ArtoisBus vous facilite les déplacements avec les Services à la Demande!

ArtoisBus s'associe à la mairie dans son rôle d'acteur de la vie sociale de ses habitants. C'est dans ce sens que votre réseau de transport met à votre disposition 2 formules exclusives de service à la demande :

- « ArtoisBus à domicile », destiné aux personnes à mobilité réduite ou malvoyantes,
- Les lignes AlloBus qui sont des lignes établies avec des arrêts et horaires comme les lignes classiques, mais qui ne fonctionnent que si vous en faites la demande.

Voici une présentation de ces services à la demande. Une documentation plus complète est disponible en mairie.



« ArtoisBus

à domicile »

100

AlloBus

Simple et pratique, « ArtoisBus à domicile » permet aux personnes à mobilité réduite ou malvoyantes :

- o de se déplacer dans La Comté
- d'accéder facilement aux 57 autres communes du réseau, quel que soit votre motif de déplacement.

• Comment s'inscrire ?

Vous effectuez votre demande en mairie, un dossier d'inscription vous sera remis sur présentation :

- o d'un certificat d'invalidité (taux d'invalidité d'au moins 80%)
- d'un certificat médical justifiant de l'utilisation d'un fauteuil roulant ou de la carte « orange » COTOREP pour les malvoyants
- o d'une photo

• Comment utiliser le service ?

Si vous répondez aux conditions d'accès, une carte d'adhérent vous est délivrée. Vous pouvez alors effectuer une réservation du véhicule par téléphone, pour des déplacements du lundi au samedi.

Pour réserver AlloBus



A La Comté, l'AlloBus 2 vous emmène notamment jusqu'à l'arrêt Provinces à Bruay, où vous pouvez faire correspondance avec les autres lignes ArtoisBus pour ainsi avoir accès au reste du réseau.

• Comment ça marche ?

Sur les fiches horaires des **AlloBus** correspondant à votre trajet, vous repérez l'arrêt et l'horaire qui vous conviennent.

• Quels horaires ?

Les lignes **AlloBus** circulent du lundi au vendredi et le samedi après-midi, sauf les jours fériés.

Aller

La Comté	Allo	3us 2
La Conne	9	•
La Rochelle	8:48	14:28
Les Rossignols	8:48	14:28
Les 6 Fontaines	8:49	14:29
Le Bajuel	8:49	14:29
BRUAY Provinces	9:05	14:45

Retour

La Comté	Allo	Bus 2
La Comite	9	•
BRUAY Provinces	11:05	17:10
Le Bajuel	11:21	17:26
Les 6 Fontaines	11:21	17:26
Les Rossignols	11:22	17:27
La Rochelle	11:22	17:27
Mairie	11:23	17:28
Gare	11:24	17:29

• Comment réserver ?

Vous appelez le **service AlloBus** 12 heures à l'avance, ou même le matin pour l'après-midi.

Les plus : - Les tarifs pratiqués pour ces 2 services sont exactement les mêmes que ceux des lignes régulières,

- Les appels de réservation sont gratuits !

Plus de renseignements ? Rendez-vous en mairie ou contactez l'équipe d'ArtoisBus par téléphone : 03.21.68.00.68 ou par mail : contact@artoisbus.fr

Pour tout renseignement, demandez en mairie le dépliant d'information AlloBus





Le Sport

Les centres d'initiation multisports

Saison2005/2006 : de septembre 2005 à juin 2006

A l'initiative d'ARTOIS COMM des activités sportives sont proposées le mercredi matin pour les jeunes de 6 à 14 ans.

Pour plus d'informations, contacter le service des sports d'Artois Comm. au 03.21.61.50.00

Auchel : athlétisme, escrime et rugby Beuvry : escrime, tir à l'arc, badminton

Cauchy-à-la-Tour : VTT, full contact, tennis de table

Essars : escrime, badminton, tir à l'arc

Givenchy-lès-La Bassée : tennis de table, basket-ball, hockey sur gazon

Haisnes : hockey sur gazon, speed ball, badminton Hersin-Coupigny : tir à l'arc, football, escrime Labeuvrière : tir à l'arc, peteca indiaca, VTT

Noyelles-lès-Vermelles : golf, tir à l'arc, full contact

<u>La Comté : tennis, full contact, football</u> Richebourg : badminton, escrime, tir à l'arc Ruitz : tir à l'arc, tennis de table, tennis

Appelez au 03.21.61.50.00

Logement et habitat

Les aides à l'amélioration de l'habitat

L'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) est un établissement public national à caractère administratif créé en 1971. Elle a pour objet d'aider à l'amélioration des immeubles et logements appartenant à des propriétaires privés.

Elle reçoit une dotation du budget de l'État et attribue des subventions aux propriétaires privés, qui réalisent des travaux par entreprise dans leur logement achevé depuis plus de 15 ans, qu'ils s'engagent à occuper ou à louer pendant 9 ans, à titre de résidence principale.

Les travaux d'amélioration de l'habitat dépendent de la réglementation en vigueur, et peuvent comprendre notamment (liste non exhaustive) :

réfection de toiture, création/remplacement de chauffage, création/remplacement de sanitaires (wc intérieur ou salle d'eau), isolation, assainissement, étanchéité des murs extérieurs, agrandissement (dans la limite de 14m2), ...

Les taux de subvention varient de 20 % à 70 % de la dépense subventionnable, selon la situation du propriétaire.

L'action de l'ANAH pour 2005 s'organise autour des 3 priorités nationales fixées par le ministre en charge du logement et le conseil d'administration :

- production de logements locatifs à loyers maîtrisés ;
- éradication de l'habitat indigne et traitement des problèmes de santé et de sécurité dans l'habitat
- prise en compte du développement durable

Avant tout commencement de travaux, contactez la délégation locale de l'ANAH du Pas-de-Calais au 03 21 22 99 39, ou

100 avenue Winston-Churchill - SP7 - 62 022 ARRAS Cedex

- si vous êtes propriétaire occupant, téléphone : 03 21 22 98 96
- si vous êtes propriétaire bailleur, téléphone : 03 21 22 99 10



Chiens en divagation

Rappel des obligations des propriétaires de chiens

- Il est expressément défendu de laisser les chiens et les chats divaguer sur la voie publique seuls et sans maître ou gardien. Défense est faite de laisser les chiens fouiller dans les récipients à ordures ménagères ou dans les dépôts d'immondices.
- Les chiens circulant sur la voie publique même accompagnés, tenus en laisse ou muselés, devront être munis d'un collier. Le nom et le domicile du propriétaire, ou identifiés par tout autre procédé agréé, seront gravés sur une plaque de métal.
- Tout chien errant non identifié trouvé sur la voie publique sera immédiatement saisi et mis en fourrière. Il en sera de même de tout chien errant, paraissant abandonné, même dans le cas où il serait identifié.
- Les propriétaires fermiers ou métayers ont le droit de saisir et de faire conduire à la fourrière les chiens que leurs maîtres laissent divaguer dans les champs, les récoltes et les bois.
- Ne sont pas considérés comme errants les chiens de chasse ou de berger lorsqu'ils seront employés sous la direction et la surveillance de leur maître à l'usage auquel ils sont destinés.

Rappel de la réglementation définie aux articles L211-1 et suivants du Code Rural



DEFINITION DE L'ETAT DE DIVAGATION

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.



MISE EN FOURRIERE

Les animaux ne pourront en tout état de cause être restitués à leur maître qu'après paiement des frais de fourrière ou d'une amende forfaitaire en cas de non paiement. Dans les départements infectés par la rage, seuls les animaux vaccinés pourront être rendus à leur propriétaire.

Le délai de garde est fixé à huit jours francs et ouvrés. Si l'animal n'a pas été réclamé par son maître à l'issue de ce délai, il est considéré comme abandonné et devient en conséquence, la propriété du gestionnaire de la fourrière, qui pourra le garder dans la limite de la capacité d'accueil de la fourrière ou le céder à des fondations ou associations de protection des animaux disposant d'un refuge qui pourront en proposer l'adoption.



LES SANCTIONS

Les infractions en matière de divagation des animaux sont passibles d'amendes forfaitaires, de plus si l'animal reconnu en divagation ne comporte pas d'éléments permettant de l'identifier (collier d'identification, tatouage etc..), le propriétaire encoure une amende de 4ème classe (800 € au plus).

Le propriétaire de l'animal est également responsable des dégâts pouvant être causés à autrui par celui ci.



A PROPOS DE NOS AMIS LES BÊTES

Il est interdit d'infliger des mauvais traitements envers les animaux domestiques ainsi qu'envers les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité. La loi prévoit une amende et un emprisonnement dont l'importance est en rapport avec les actes de cruauté (sévices, abandon, empoisonnements ...)

Il est rappelé que la vaccination antirabique et le tatouage sont obligatoires.

Tout exercice à but lucratif d'une activité de production, comme l'élevage de chiens doit être déclaré. La vente d'animaux sans facturation ou avec une facturation frauduleuse est présumée d'office et sanctionnée comme travail clandestin. Une peine d'amende importante avec prison est fixée par la loi.

Les pensions chiens/chats et saillies de mâles sont concernées par ces dispositions. La loi est répressive en vue de lutter contre le travail clandestin des éleveurs de chiens professionnels, amateurs et particuliers.



La Vaccination

Calendrier des vaccinations

Info Service

Dès le premier mois :

B.C.G.

A partir de 2 mois :

Diphtérie, Tétanos, Coqueluche, Polio, Haemophilus influenzae b (1ère injection), Hépatite B (1ère injection)

Diphtérie, Tétanos, Coqueluche, Polio, Haemophilus influenzae b (2èmo injection), Hépatite B (2ème injection)

4 mois:

Diphtérie, Tétanos, Coqueluche, Polio, Haemophilus influenzae b (3ème injection)

A partir de 12 mois :

Rougeole, Oreillons, Rubéole (1ère

16 - 18 mois:

Diphtérie, Tétanos, Coqueluche, Polio, Haemophilus influenzae b (4ème injection), Hépatite B (3^{ème} injection)

Entre 3 et 6 ans :

Rougeole, Oreillons, Rubéole (2ère dose)

Avant 6 ans:

B.C.G. 6 ans:

Diphtérie, Tétanos, Polio (2ème rappel), Rougeole, Oreillons, Rubéole

11 – 13 ans:

Diphtérie, Tétanos, Polio (3^{ème} rappel), Coqueluche, Rougeole, Oreillons, Rubéole rattrapage, Hépatite B (primo vaccination pour les non vaccinés), épreuve tuberculinique

16 - 18 ans:

Diphtérie, Tétanos, Polio (4ème rappel), Rubéole pour les jeunes femmes non vaccinées, épreuve tuberculinique

18 - 70 ans:

Tétanos, Polio tous les 10 ans, Hépatite B, Rubéole pour les femmes non protégées A partir de 70 ans :

Tétanos, Polio tous les 10 ans, vaccination grippale annuelle.

Où se faire vacciner?

- par son médecin de famille,
- en consultation de médecine du travail.
- dans un centre de vaccinations gratuites (renseignements auprès de votre pharmacien).



Le calendrier vaccinal français est élaboré par le Ministère de la Santé. Les vaccins répondent aux objectifs de l'O.M.S. (Organisation Mondiale de la Santé) pour l'Europe. Certains vaccins sont obligatoires, d'autres sont recommandés.

Intoxications au monoxyde de carbone

Pendant la période de chauffe, soyez particulièrement vigilants.

- <u>Les causes:</u> 1) <u>mauvaise combustion des chaudières</u>, chauffe-eau, insert, cheminées, moteurs thermiques, feux à pétrole, etc....
 - 2) mauvaise aération du logement.
- Que faire en cas d'intoxication? Le monoxyde de carbone est un gaz incolore et inodore qui tue en silence.

Symptômes : maux de tête, vertiges, nausées, perte de connaissance.

Réactions: Appeler les secours (le 18 ou le 15)

Ouvrir les portes et fenêtres pour aérer

Arrêter vos installations

Ouitter les lieux.

Prévention: qualifié

Faire réviser régulièrement les appareils par un profes-

sionnel

Faire ramoner annuellement les conduits d'évacuation des fumées (obligatoire

pour les assurances)

Ne pas utiliser de chauffage d'appoint en continu

Ne pas boucher les ouvertures d'aération.





Point écoute Parents/Adolescents



La Communauté du Bruaysis vient de créer un Point d'Accueil et d'écoute pour les jeunes et parents de l'arrondissement.

Ouvert aux jeunes en difficultés et aux parents déroutés dans leur rôle parental, ce point d'écoute propose une aide à la reprise de contact dans le milieu familial et avec les structures extérieures (écoles etc...) basée sur un travail de médiation et d'actions spécifiques.

Le Point d'écoute est installé: 10 et 12, rue Gaston Deferre à **Bruay-La-Buissière**:

Tel: 03.21.52.15.21.

Accueil du lundi au vendredi de:

14 h 00 à 19 h 00 et le samedi de 14 h 00 à 17 h 00

Centre de planification et d'éducation familiale

Permanences à:

La Maison Intercommunale de Prévention et de Promotion de la Santé :

78, rue du Conseil de l'Europe Résidence Sologne à BRUAY LA BUISSIERE

Tous les lundis de 17 h à 18 h Les 1^{er} et 3^{ème} mercredi du mois de 16 h à 17 h.

Renseignements au:

03.91.80.01.10

Gratuité et anonymat.

Services aux retraités





Vous êtes retraité, vous cherchez une maison de retraite, un club de loisirs, une aide à domicile à côté de chez vous ?

www.lekiosquebleu.fr

met à votre portée un carnet d'adresses de plus de 2.500 services destinés aux retraités. Cram Nord-Picardie - 11 allée Vauban - 59662 Villeneuve d'Ascq cedex



∽la_Retraite

solidaire

<u>Annuaire des structures spécialisées</u>



La DDASS du Pas de Calais a élaboré une brochure qui recense l'ensemble des structures et services dans le Pas de Calais, spécialisés dans l'écoute et/ou la prise en charge des problèmes en matière d'alcool, de tabac et de drogues.

Cette Brochure « ALCOOL, TABAC, DROGUES » est disponible en Mairie



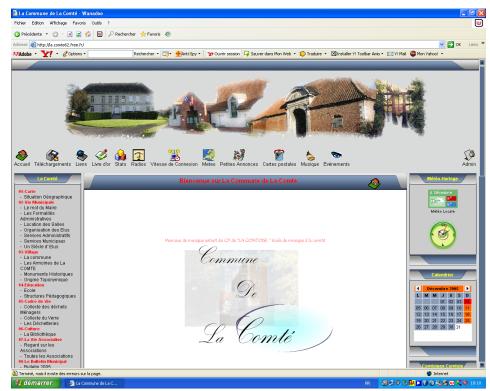
Infos Services

Un nouveau look pour le site Internet de la commune de La Comté

Depuis maintenant un an, le Site Internet de La Comté est accessible sur le Web au monde entier. Notre Administrateur du site, a procédé à des aménagements touchant le graphisme et les rubriques; si les principales rubriques ne changent pas, vous en trouverez d'autres ainsi que de nouvelles icônes dont 'Événements' qui montre un diaporama en photos des événements et manifestations survenus dans la commune.

Vous trouverez aussi des liens permettant d'accéder directement à des sites d'intérêt public, journaux, musiques etc..

Si vous possédez un ordinateur connecté à Internet, n'hésitez pas à consulter notre site, vous y serez bienvenu et laissez nous vos impressions et remarques, le 'Livre d'Or' est fait pour cela!



http://la.comte62.free.fr







Travaux de voirie dans la commune

Tout au long de l'année 2005 vous les avez vus dans différentes rues occupés à des travaux sur la voirie communale; ce sont les élèves du Lycée de Travaux Publics de Bruay-la-Buissière. Grâce à une convention signée entre le Lycée de Travaux Publics et la Commune de La Comté, des petits travaux d'entretien sont réalisés dans un cadre pédagogique par les lycéens, moyennant une simple participation financière de la commune pour les frais liés aux déplacements.

Cette année encore vous les retrouverez, encadrés par leur professeur Jean Marc ROVILLAIN, la convention ayant été renouvelée pour la saison scolaire 2005/2006.



Réparation plaque d'égout



Les élèves en mai 2005



Chaussée, rue de l'Église



Trottoir, rue du 14 juillet



Trottoir, rue du Château

Trottolr, rue

Trottoir, rue du 8 mai



Trottoir, Grande Rue

LYCEE DES TRAVAUX PUBLICS DE BRUAY- LA-BUISSIERE



Situé sur la

RD 188, à

la limite des communes de Marles les Mines et Lapugnoy, sur le territoire de Bruay la Buissière, le Lycée des Travaux Publics est implanté sur près de 90 hectares dont 10% seulement en espace bâti, à l'orée du Bois des Dames.

Ouvert à la rentrée de septembre 1972, il accueille 560 élèves dont 360 internes. Son recrutement couvre 10 départements environ, principalement situés au Nord-est de la France, entre la Seine et la frontière Belge, soit près de 7 académies.

Coordonnées

Téléphone 03.21.62.40.50 **Télécopie** 03.21.53.87.73

Adresse postale

" Le Bois des Dames " B.P. 62 62702 BRUAY LA BUISSIERE Cedex

Messagerie électronique

Informations diverses: lptp@voila.fr





ETAT CIVIL 2005

LES NAISSANCES :

- DELMOTTE Axel, né le 18 septembre
- DELMOTTE Samuel, né le 18 septembre
- DOURNEL Paul, né le 9 février
- GUSTIN Chloé, née le 11 août
- LECLERCQ Clément, né le 16 mai
- LEFEBVRE Maxime, né le 19 août
- LEFEBVRE Nelson, né le 30 juillet
- LENOIR Kelly, née le 9 juin
- MALHERBE Médérick, né le 25 octobre
- PIGNON Léa, née le 27 janvier
- SART Audrey, née le 30 décembre
- SIWEK Jeanne, née le 30 mai
- STACH Anatole, né le 22 juillet
- WARAS Léa, née le 31 mai





LES MARIAGES :

GUSTIN Mickaël et SEURON Karine, le 1er octobre

LES DECES :

- DUBOCAGE Patrice, le 21 décembre
- DUVEAU Chantal, le 17 octobre
- FLAMENT Gérard, le 7 décembre
- PAILLART Julien, le 13 juin
- PETIT Lucien, le 28 avril
- PIZZOLITTO Guérrino, le 29 juillet



FEVRIER 2006





CALENDRIER DES ACTIVITES ET MANIFESTATIONS **POUR 2006**



JANVIER

Mercredi 04.01 Le Club de football Entraînement Mercredi 04.01 Le Club de karaté-do Entraînement Mercredi 04.01 Le Club Comté Peinture Atelier peinture Jeudi 05.01Le Club de l'Amitié Réunion Mercredi 11.01 Le Club de football Entraînement Mercredi 11.01 Le Club de karaté-do Entraînement Mercredi 11.01 Le Club Comté Peinture Atelier peinture Samedi 14.01 La Mairie Cérémonie de vœux Mercredi 18.01 Le Club de football Entraînement Mercredi 18.01 Le Club de karaté-do Entraînement Mercredi 18.01 Le Club Comté Peinture Atelier peinture Mercredi 25.01 Le Club de football Entraînement Mercredi 25.01 Le Club de karaté-do Entraînement Mercredi 25.01 Le Club Comté Peinture Atelier peinture Jeudi 26.01 Le Club de l'Amitié Réunion Dimanche 29.01 Le Club de l'Amitié

Et le Club d'astronomie Spectacle patoisant

Mercredi 01.02 Le Club de football Entraînement Mercredi 01.02 Le Club de karaté-do Entraînement
Mercredi 01.02 Le Club Comté Peinture Atelier peinture Dimanche 05.02L'Amicale La Fraternelle Repas Mercredi 08.02 Le Club de football Entraînement Mercredi 08.02 Le Club de karaté-do Entraînement Mercredi 08.02 Le Club Comté Peinture Atelier peinture Le Club de l'Amitié Jeudi 09.02 Réunion Mercredi 15.02 Le Club de football Mercredi 15.02 Le Club de karaté-do Entraînement Entraînement Mercredi 15.02 Le Club Comté Peinture Atelier peinture Mercredi 22.02 Le Club de football Entraînement Mercredi 22.02 Le Club de karaté-do Entraînement Mercredi 22.02 Le Club Comté Peinture Atelier peinture Jeudi 23.02 Le Club de l'Amitié Réunion Samedi 25.02 La F.N.A.C.A. Assemblée départementale

MARS:		
Mercredi 01.03	Le Club de football	Entraînement
Mercredi 01.03	Le Club de karaté-do	Entraînement
Mercredi 01.03	Le Club Comté Peinture	Atelier peinture
Samedi 04.03	La Société de chasse	Repas
Mercredi 08.03	Le Club de football	Entraînement
Mercredi 08.03	Le Club de karaté-do	Entraînement
Mercredi 08.03	Le Club Comté Peinture	Atelier peinture
Jeudi 09.03	Le Club de l'Amitié	Réunion
Samedi 11.03	L'Amicale La Fraternell	e Assemblée Générale
Samedi 11.03	Les P'tits Loups	Carnaval
Dimanche 12.03	Le Club de l'Amitié	Loto
Mercredi 15.03	Le Club de football	Entraînement
Mercredi 15.03	Le Club de karaté-do	Entraînement
Mercredi 15.03	Le Club Comté Peinture	Atelier peinture
Samedi 18.03	Le Club d'astronomie	Assemblée Gale + Repas
Dimanche 19.03	BLa Mairie et la F.N.A.C.	.A.Cérémonie
Mercredi 22.03	Le Club de football	Entraînement
Mercredi 22.03	Le Club de karaté-do	Entraînement
Mercredi 22.03	Le Club Comté Peinture	Atelier peinture
Jeudi 23.03	Le Club de l'Amitié	Réunion
Dimanche 26.03	Le Club Comté Peinture	Démonstration peinture
Mercredi 29.03	Le Club d'astronomie	Éclipse

AVRIL :

Dimanche 02.04	La F.N.A.C.A.	Réunion	
Mercredi 05.04	Le Club de footb	pall Entraînement	
Mercredi 05.04	Le Club de karat	é-do Entraînement	
Mercredi 05.04	Le Club Comté I	Peinture Atelier peinture	
Jeudi 06.04	Le Club de l'Am	nitié Réunion	
Mercredi 12.04	Le Club de footb	pall Entraînement	
Mercredi 12.04	Le Club de karat	é-do Entraînement	
Mercredi 12.04	Le Club Comté I	Peinture Atelier peinture	
Jeudi 13.04	Le Club de l'Am	nitié Journée démonstration	
Samedi 15.04	Le Club d'astron	nomie Rencontre	
Mercredi 19.04	Le Club de footb	pall Entraînement	
Mercredi 19.04	Le Club de karat	ré-do Entraînement	
Mercredi 19.04	Le Club Comté I	Peinture Atelier peinture	
Jeudi 20.04	Le Club de l'Am	nitié Réunion	
Dimanche 23.04	La Sté Musicale	La Comtoise Concert de Printemps	
Mercredi 26.04	Le Club de footb	pall Entraînement	
Mercredi 26.04	Le Club de karat	ré-do Entraînement	
Mercredi 26.04	Le Club Comté I	Peinture Atelier peinture	
Dimanche 30.04	La Mairie	Journée des Déportés	

MAI:

Mercredi 03.05	Le Club de football	Entraînement
Mercredi 03.05	Le Club de karaté-do	Entraînement
Mercredi 03.05	Le Club Comté Peinture	Atelier peinture
Jeudi 04.05	Le Club de l'Amitié	Réunion
Lundi 08.05	La Mairie	Victoire du 8 Mai 1945
Mercredi 10.05	Le Club de football	Entraînement
Mercredi 10.05	Le Club de karaté-do	Entraînement
Mercredi 10.05	Le Club Comté Peinture	Atelier peinture
Mercredi 17.05	Le Club de football	Entraînement
Mercredi 17.05	Le Club de karaté-do	Entraînement
Mercredi 17.05	Le Club Comté Peinture	Atelier peinture
Jeudi 18.05	Le Club de l'Amitié	Réunion
Mercredi 24.05	Le Club de football	Entraînement
		Entraînement
Mercredi 24.05	Le Club Comté Peinture	
Mercredi 31.05	Le Club de football	Entraînement
Mercredi 31.05	Le Club de karaté-do	Entraînement
Mercredi 31.05	Le Club Comté Peinture	Atelier peinture

<u>JUIN</u> :		
Mercredi 07.06	Le Club de football	Entraînement
Mercredi 07.06	Le Club de karaté-do	Entraînement
Mercredi 07.06	Le Club Comté Peinture	Atelier peinture
Jeudi 08.06	Le Club de l'Amitié	Réunion
Mercredi 14.06	Le Club de football	Entraînement
Mercredi 14.06	Le Club de karaté-do	Entraînement
Mercredi 14.06	Le Club Comté Peinture	Atelier peinture
Vendredi 16.06	Écoles R.P.I.	Fête
Dimanche 18.06	6La Mairie	Appel Historique
Mercredi 21.06	Le Club de football	Entraînement
Mercredi 21.06	Le Club de karaté-do	Entraînement
Mercredi 21.06	Le Club Comté Peinture	Atelier peinture
Jeudi 22.06	Le Club de l'Amitié	Réunion
Mercredi 28.06	Le Club de football	Entraînement
Mercredi 28.06	Le Club de karaté-do	Entraînement
Mercredi 28.06	Le Club Comté Peinture	Atelier peinture



CALENDRIER DES ACTIVITES ET MANIFESTATIONS POUR 2006 (suite)



JUILLET:

Jeudi 06.07 Le Club de l'Amitié Réunion
Les 13 et 14 La Mairie et les associations Festivités
Tout le mois Animation Les Six Fontaines Après-midi récréatifs
Jeudi 20.07 Le Club de l'Amitié Réunion

AOUT

Jeudi 03.08Le Club de l'AmitiéRéunionLes 18 et 19.08Le Club d'astronomieNuit des étoilesDimanche 20.08F.N.A.C.A.FêteJeudi 24.08Le Club de l'AmitiéRéunion

SEPTEMBRE :

Mercredi 06.09 Le Club de football Entraînement Mercredi 06.09 Le Club de karaté-do Entraînement Mercredi 06.09 Le Club Comté Peinture Atelier peinture Jeudi 07.09 Le Club de l'Amitié Réunion Dimanche 10.09Le Club de l'Amitié Repas Mercredi 13.09 Le Club de football Entraînement Mercredi 13.09 Le Club de karaté-do Entraînement Mercredi 13.09 Le Club Comté Peinture Atelier peinture Mercredi 20.09 Le Club de football Entraînement Mercredi 20.09 Le Club de karaté-do Entraînement Mercredi 20.09 Le Club Comté Peinture Atelier peinture Jeudi 21.09 Le Club de l'Amitié Réunion Mercredi 27.09 Le Club de football Entraînement Mercredi 27.09 Le Club de karaté-do Entraînement Mercredi 27.09 Le Club Comté Peinture Atelier peinture Samedi 30.09 L'Amicale La Fraternelle Réunion Samedi 30.09 Le Club de football

OCTOBRE:

Dimanche 01.10La Société de pêche Concours de cartes Mercredi 04.10 Le Club de football Entraînement Mercredi 04.10 Le Club de karaté-do Entraînement Mercredi 04.10 Le Club Comté Peinture Atelier peinture Jeudi 05.10 Le Club de l'Amitié Réunion Mercredi 11.10 Le Club de football Entraînement Mercredi 11.10 Le Club de karaté-do Entraînement Mercredi 11.10 Le Club Comté Peinture Atelier peinture Dimanche 15.10La Mairie – Le C.C.A.S. Banquet des Aînés Mercredi 18.10 Le Club de football Entraînement Mercredi 18.10 Le Club de karaté-do Entraînement Mercredi 18.10 Le Club Comté Peinture Atelier peinture Jeudi 19.10 Le Club de l'Amitié Samedi 21.10 Les P'tits Loups Réunion Repas Mercredi 25.10 Le Club de football Entraînement Mercredi 25.10 Le Club de karaté-do Entraînement Mercredi 25.10 Le Club Comté Peinture Atelier peinture

NOVEMBRE:

Jeudi 02.11 Le Club de l'Amitié Réunion Dimanche 05.11Sté musicale La Comtoise Concert d'Automne Mercredi 08.11 Le Club de football Entraînement Mercredi 08.11 Le Club de karaté-do Entraînement Mercredi 08.11 Le Club Comté Peinture Atelier peinture Samedi 11.11 La F.N.A.C.A. Concours de cartes Samedi 11.11 La Mairie Armistice 1918 Mercredi 15.11 Le Club de football Entraînement Mercredi 15.11 Le Club de karaté-do Entraînement Mercredi 15.11 Le Club Comté Peinture Atelier peinture Jeudi 16.11 Le Club de l'Amitié Assemblée générale et repas Mercredi 22.11 Le Club de football Entraînement Mercredi 22.11 Le Club de karaté-do Entraînement Mercredi 22.11 Le Club Comté Peinture Atelier peinture Jeudi 23.11 Le Club de l'Amitié Réunion Dimanche 26.11La Fraternelle Concours de cartes Mercredi 29.11 Le Club de football Entraînement Mercredi 29.11 Le Club de karaté-do Entraînement Mercredi 29.11 Le Club Comté Peinture Atelier peinture

DECEMBRE :	
Vendredi 01.12 Le Syndicat Agricole	Repas de St Éloi
Mercredi 06.12 Le Club de football	Entraînement
Mercredi 06.12 Le Club de karaté-do	Entraînement
Mercredi 06.12 Le Club Comté Peinture	e Atelier peinture
Jeudi 07.12 Le Club de l'Amitié	Réunion
Mercredi 13.12 Le Club de football	Goûter
Mercredi 13.12 Le Club de karaté-do	Entraînement
Mercredi 13.12 Le Club Comté Peinture	e Atelier peinture
Samedi 16.12 Le Club de football	Repas
Dimanche 17.12F.N.A.C.A.	Réunion
Mercredi 20.12 Le Club de football	Entraînement
Mercredi 20.12 Le Club de karaté-do	Entraînement
Mercredi 20.12 Le Club Comté Peinture	e Atelier peinture
Jeudi 21.12 Le Club de l'Amitié	Réunion
Vendredi 22.12 Écoles du R.P.I.	Arbre de Noël
Dimanche 31.12La Sté musicale La Con	ntoise Nuit de la St Sylvestre

Pour en savoir plus sur tous événements d'actualité n'hésitez pas à consulter notre site Internet:

http://la.comte62.free.fr



Les commémorations du souvenir à La Comté en 2005

Cérémonie du 19 mars

Ce **19 mars 2005**, en marquait le **43 éme** anniversaire, le gouvernement Français ordonnait le **cessez-le-feu** en Algérie.









Cérémonie du 8 mai

Ce **8 mai 2005**, marquait le **60 éme** anniversaire de la victoire des alliés sur le nazisme.







Cérémonie du 25 avril

Ce **25 avril 2005**, était l'occasion d'honorer toutes celles et tous ceux qui furent victimes de la barbarie Nazies.



Cérémonie du 18 juin

Ce **18 juin 2005**, commémorait le **65 éme** anniversaire de l'appel à la Résistance du Général DE GAULLE, depuis Londres.









Les commémorations du souvenir à La Comté en 2005 suite

Cérémonie du 11 novembre 2005

Ce **11 novembre 2005**, était l'occasion de fêter le **87 éme** anniversaire de la victoire de la France et de ses alliés, et d'honorer le sacrifice des hommes et des femmes engagés dans un des conflits les plus meurtriers de notre histoire.













Une assistance nombreuse a participé à la cérémonie commémorant le 87 ème anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, beaucoup d'émotions pour tous les participants devant la stèle du monument du souvenir.
La présence d'un détachement de soldats de réserve du 601 ème régiment de

circulation d'Arras a été

très remarquée















27 février 2005 - le défilé du Carnaval



Organisé par 'Les p'tits loups'; Le défilé du Carnaval a parcouru malgré le froid les rues de la commune. Les enfants et les 'grands' n'ont pas hésité à se déguiser. On remarquera la présence imposante de 'Marie Groëtte', reine incontestée de cette journée.







Aide à l'Asie du Sud

Après la catastrophe du Tsunami, la commune de La Comté avait mis à la disposition de la population une urne afin de recueillir des fonds pour venir en aide aux sinistrés de l'Asie du Sud. L'argent recueilli et le don fait par la municipalité, soit 407,40€ ont été remis en Mairie par les membres du C.C.A.S. à Madame Julienne PONIEDZIALEK, responsable locale du **Secours Catholique**.





24 avril 2005 - le défi de la Vallée du Diable



Cette manifestation régionale a accueilli 1290 participants dans notre commune, un succès pour l'Association 'Ternois Vélo Vert' organisateur avec la commune de La Comté de cette 6ème édition de randonnées VTT. La « Vallée du diable » se place désormais dans les cinq plus belles randonnées du Nord/Pas-de-Calais.











24 septembre 2005 Inauguration du terrain de Football



Le 24 septembre a été inauguré le terrain de foot « Jean Pierre LECOMTE » réservé aux Juniors et l'entraînement des Seniors. C'est Monsieur PECQUEUR, Président Départemental de la Ligue de Football qui a coupé le ruban d'honneur.

Lors de la réception dans la salle municipale, le sponsor Local, la Société de Construction Daniel DECQUE, a remit un jeu de maillots à l'équipe Seniors.





Mai 2005 - Exposition de peintures









Du 19 au 22 mai 2005, le Club de Peinture a organisé une exposition dans la salle 'les 6 fontaines'.

De nombreuses toiles réalisées par les membres du Club ont été présentées au public. En présence de Messieurs Alain WACHEUX, Président d'ARTOIS COMM, et Michel RICHEBE Maire de la commune.

La Bibliothèque Municipale de La Comté Concours Jules Verne

A l'occasion du centenaire de la mort de **Jules Verne**, la bibliothèque '*Plaisir de lire'* a organisé un jeu concours intitulé:

« Plonge toi dans l'univers fantastique de Jules Verne »

Lisiane et Yannick, ont remis un questionnaire de 20 questions, aux CM1 et CM2 de Madame BOURDREZ.

A l'issu de ce concours, les lauréats ont été récompensés par un lot en décembre 2005.

Le responsable de la Bibliothèque, Monsieur Henri HOCQ, remercie l'Association de *Saint*

Léger pour le prêt du matériel.







18 juin 2005—la fête du RPI









Nombreuse assistance à la fête du RPI ce 18 juin 2005, on remarquera la présence de Mr Alain WACHEUX, Président d'ARTOIS COMM, lors de la remise des prix









La rentrée des classes 2005 à l'école de La Comté













14 juillet 2005 - les médaillés d'Honneur du Travail

Monsieur Henri DECQUE premier adjoint au maire a remis dans la salle 'Les six Fontaines' les diplômes des médailles d'honneur du travail des promotions 2005.



Monsieur Alain GIACCAI **VERMEIL:**

Madame Maryline SURMONT Monsieur Serge DENEUVILLE Monsieur Michel MASCLET **OR:**

Monsieur Pierre SURMONT Monsieur Raymond SIPURA GRAND OR:

Madame Jacqueline RICHEBÉ



14 juillet - quelques images



Le public attentif au Monument du Souvenir



Retour du défilé



La présentation des vélos fleuris



REPAS DES AÎNES DU 16 OCTOBRE 2005







A table les invités attentifs



La table d'honneur



Explication sur le menu 'le jambon à l'os du chef'







Le moment des cadeaux





Les animations avec la chorale





23 décembre 2005 - la préparation des colis de noël









Un moment important en cette fin d'année 2005, la préparation des colis de Noël pour nos anciens et les personnes ayant des faibles ressources. Tous les membres du conseil municipal, du C.C.A.S et le personnel de la commune se mobilisent pour confectionner les colis et les distribuer.









Mairie de La Comté

Adresse: I bis, rue du Moulin 62150 LA COMTE

Téléphone : 03 21 41 50 15 Télécopie : 03 21 41 93 56 E-mail : mairiedelacomte@wanadoo.fr Site Internet : http://la.comte62.free.fr

Au service des Comtoises et Comtois

BULLETIN MUNICIPAL 2006

Directeur de la publication : Michel RICHEBE Concepteur Rédacteur : Roland GUILLEMANT

Rédactrice : Véronique HERINGUEZ

DÊPOT LEGAL 1.87

I.P.N.S.